

## Autorisations limitées - E-Exécution travaux entretien et réparation (dérog. art. 14 ou 15)

Module

Ref	Dates	Jours	Heures	Durée	Financement	CHF
335096					CAF <sup>750</sup> n° 4243 <sup>*</sup> CPMBG <sup>*</sup> voir conditions	CHF 2'550

### DÉFINITION

L'exécution de travaux d'entretien et de réparation sur des éléments essentiels du fonctionnement d'installations des domaines sanitaire, du chauffage, de la réfrigération, de la ventilation et de la climatisation est autorisée par dérogation à l'art. 14 (installation spéciale) ou à l'art. 15 (limitée de raccordement) de l'OIBT (Ordonnance sur les installations à basse tension), sous réserve d'une formation minimum de 40 h. et la réussite d'un examen.

### PRÉREQUIS

Avoir suivi préalablement les modules :

- A-Accès aux locaux électriques
- B-Manipulation dans les locaux électriques
- C-Maintenance des appareils électriques.

L'entreprise doit avoir un employé au bénéfice de l'art. 14 ou respectivement l'art. 15.

### PRIX

Prix du module : CHF 2'550.- y compris les modules "A-Accès locaux électriques", "B-Manipulation dans les locaux électriques" et "C-Maintenance des appareils électriques".

### PUBLIC

Installateurs en chauffage/ventilation climatisation, frigoristes, etc. avec une expérience dans le métier.

Voir conditions sous G-Art.14 et H-Art. 15.

Le participant s'assurera de son éligibilité auprès de l'ESTI pour suivre sa formation (voir Règlement dans onglet « Documents »).

### EVALUATION ET TITRE DÉCERNÉ

Examen de validation avec attestation ifage reconnue ESTI.

### OBJECTIFS

A l'issue de cette formation le participant est autorisé, sur ces propres installations, à effectuer des interventions d'entretien et de réparation, notamment :

- Connaître le cadre légal spécifique à la dérogation
- Appréhender les différentes méthodes de travail
- Connaître les différents récepteurs
- Connaître les vérifications à effectuer
- Savoir remplir la documentation obligatoire à chaque intervention.

### CONTENU

- Législation (OICF-OIBT-LAA-OPA-ESTI 330-NIBT)
- Les différents types de dispositifs de protection
- Les EPI
- Les 5+5 règles vitales
- Les appareils de mesures

- Les vérifications et les mesures
- Le protocole de mesure et de contrôle
- Examen pour validation du module

## MÉTHODE

Démonstrative et interactive.

## MATÉRIEL

Un support de cours est remis au début de la formation.  
Le participant possédant un appareil de contrôle devra l'apporter.

## INTERVENANTS

Formateur expérimenté au bénéfice d'un diplôme fédéral.

## REMARQUES

Prix du module : CHF 2'550.- y compris les modules "B-Manipulation dans les locaux électriques" et "C-Maintenance des appareils électriques".  
Durée : 6,5 jours/soirs. Environ 60 périodes (45h.) réparties sur 2 mois.

## CONTACT

E : nathalie.bernardet@ifage.ch  
T : +41 (0)22 807 3086